

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 mai 2011
(convocation du 16 mai 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Mai Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel	M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
Mme. BOST Christine à M. FREYGEFOND Ludovic	M. DUPOUY Alain à Mme. TOUTON Elisabeth
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain	Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. DUPRAT Christophe à M. SOUBIRAN Claude	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GAUTE Jean-Michel à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre	M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 12 h 35
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. CAZENAVE Charles	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 30
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 10 h 10 et jusqu'à 11 h 25	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. RAYNAL Franck à partir de 10 h 40	M. LOTHAIRE Pierre à M. BRON Jean-Charles à partir de 12 h 15
M. SAINTE MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 00	M. MANGON Jacques à M. BOUSQUET Ludovic
M. ASSERAY Bruno à Mme NOEL Marie-Claude	M. MERCIER Michel à M. PAILLART Vincent
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques	M. MOGA Alain à M. BRON Jean-Charles
M. BAUDRY Claude à M. CHARRIER Alain à partir de 11 h 20	Mme PARCELIER Muriel à Mme WALRYCK Anne
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte	Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita	M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. DAVID Yohan à M. SOLARI Joël à partir de 10 h 00	M. QUANCARD Denis à M. JOUBERT Jacques
Mme DELATTRE Nathalie à Mme LAURENT Wanda à partir de 11 h 45	M. RAYNAUD Jacques à M. AMBRY Stéphane à partir de 12 h 15
M. DELAUX Stéphane à M. DAVID Jean-Louis	M. ROUYEYRE Matthieu à M. RESPAUD Jacques jusqu'à 10 h 30
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime	M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François
Mme DESSERTINE Laurence à Mme LIRE Marie-Françoise à 11 h 55	M. SIBE Maxime à M. ROBERT Fabien à partir de 12 h 30
M. DOUGADOS Daniel à Mme COUTANCEAU Emilie	Mme TOUTON Elisabeth à Mme SAINT ORICE Nicole à partir de 11 h 35

EXCUSEE :

Mme HAYE Isabelle

LA SEANCE EST OUVERTE

**BASSENS Secteur gare et Centre Bourg - Instauration d'un périmètre de prise
en considération au titre de l'article L.111-10 du Code de l'Urbanisme**
 APPROBATION -AUTORISATION

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Au regard des réflexions menées préalablement sur ces secteurs par la Communauté urbaine de Bordeaux et la ville de Bassens, la gare et le centre bourg de Bassens offrent aujourd'hui une réelle opportunité de mutation et de développement urbain.

En effet, de par une topographie forte et le passage de la voie ferrée, la commune de Bassens souffre de coupures urbaines importantes. Le secteur de la gare, à l'habitat très ancien, se trouve insuffisamment relié au centre bourg.

Le centre bourg dispose d'un patrimoine qu'il convient de préserver tout en permettant le développement et le renforcement des fonctions résidentielle et commerciale, cette dernière ayant migré vers un autre secteur du territoire créant ainsi une nouvelle polarité.

Ces éléments doivent être confortés par la requalification de l'axe de voirie principal Bourdieu/République/Cailleau et par le renforcement du maillage des pistes cyclables. Ces actions contribueront à l'amélioration de la desserte du centre bourg et de la gare.

La CUB a donc confié en 2008 à l'A'URBA une étude préalable dont les conclusions ont été validées par le comité de coordination des opérations d'aménagement du 4 juin 2009 et dont les grands objectifs issues de cette étude visent à :

- renforcer la fonction commerciale du centre bourg et la lisibilité de son accès,
- requalifier et densifier la fonction résidentielle autour de la gare et dans le centre bourg,
- réduire l'enclavement de la gare par rapport à la zone industrielle et étudier les conditions du renforcement de sa desserte en favorisant l'interface modale,
- assurer les continuités piétonnes et cyclables, notamment sur l'axe Est/ouest en direction de la gare,
- mettre en valeur les franges Nord de l'église offrant une position de balcon sur la presqu'île.

La réflexion urbaine menée sur ce secteur se poursuit dans le cadre d'une étude pré-opérationnelle visant à définir un projet urbain et sa faisabilité opérationnelle, technique et financière.

Ainsi, depuis janvier 2011, l'étude pré-opérationnelle sur le secteur du centre bourg et celui de la gare est menée par l'équipe Nechtan-Brandela dont la phase diagnostic est aujourd'hui conclue.

Dans l'attente de la mise au point du projet urbain, il apparaît opportun de se doter des moyens juridiques afin de contrôler et maîtriser l'ensemble des projets de travaux, constructions ou installations susceptibles d'obérer la mise en œuvre du projet Centre bourg et Gare.

C'est pourquoi il est proposé d'instaurer un périmètre de prise en considération selon les dispositions prévues par l'article L.111-10 du Code de l'Urbanisme.

Ce périmètre permettra au Maire de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation de construire qui surviendraient sur cette zone et qui s'inscriraient à l'encontre des conclusions de l'étude préalable actuellement menée.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le conseil de communauté,

Vu les articles L.111-10, R.123-13 du code de l'Urbanisme

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT la nécessité de définir un périmètre de prise en considération permettant de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation concernant des travaux, constructions ou installations sur le secteur du centre bourg de Bassens et le secteur de la gare susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreux l'aménagement de la zone.

DECIDE,

Article 1 :

D'approuver la création d'un périmètre de prise en considération sur le secteur « BASSENS – centre bourg et gare » figurant sur le plan annexé,

Article 2 :

D'autoriser Monsieur le président à engager les procédures de publicité du présent acte et de mise à jour du Plan Local d'Urbanisme, conformément aux articles L.111-10 , L. 123-13, et R. 111-47 du Code de l'Urbanisme.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 mai 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
16 JUIN 2011**

PUBLIÉ LE : 16 JUIN 2011

Mmeme. CHRISTINE BOST